

des Princes &c. Janvier 1764. 43
 allant entrer dans le Port de *Dunkerque*; un second, dont les gens ont eu le bonheur de se sauver, a été aussi englouti sous les flots près du même Port; un troisième s'est perdu avec son Equipage entier dans les environs de *Calais*, & un quatrième a eu le même malheur devant *Nieuport*, si ce n'est qu'il n'y a eu de ce dernier Bâtiment que trois Matelots de noyés.

A R T I C L E III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

LES Edits & Déclarations du Roi, les Arrêts & Arrêtés de ses Parlemens, & ce qui y est relatif, faisant de nos jours une ample matiere pour l'Histoire de ce Royaume, nos Journaux doivent les présenter au Public. L'Edit sur la dignité de Vice-Chancelier, dont le Roi a revêtu Mr. de Maupeou en le créant en même-tems Garde-des-Sceaux, comme nous l'avons marqué le mois passé, a été remis au Parlement de Paris pour y être enregistré. Cette Cour en a fait la lecture le 11. Novembre, ainsi que de celui sur la dignité de Chancelier, & elle a arrêté, à la pluralité de 57 voix contre 41, qu'elle députeroit à cette occasion deux de ses Membres à Mr. le Chancelier avant de procéder à l'enregistrement, & que rapport de la réponse de ce Magistrat seroit fait le 25. dans l'assemblée générale des Chambres. Voici l'Edit.

L'Emploi de Garde des Sceaux, créé en 1750, & dont les Sieurs de Machault, Berryer & de Broie